

N° de l'invitation 24062-21-808

Question et réponse n° 3

Question 26

Puisqu'il n'y a qu'une exigence de 20 jours pour DS1 : Méthodologie d'enseignement de l'animateur – principal, de 20 jours pour DS2 : Animateur d'ateliers – principal, et de 10 jours pour DS3 : Animateur de l'apprentissage en ligne – ADPFPG – principal, nous croyons qu'une ressource serait en mesure de remplir un ou plus de ces rôles.

Pouvons-nous demander à la Couronne d'envisager de reformuler cette section afin de permettre qu'une ressource qualifiée soit proposée pour plus d'une catégorie

Réponse 26 : Afin d'apporter des précisions et d'aider, les soumissionnaires peuvent présenter une ressource ou plus; une ressource qualifiée peut donc effectivement être présentée dans plus d'une catégorie